



Conditions et modalités de l'offre promotionnelle épargne du 3 octobre au 15 novembre 2022

Le 08/08/2022



Sommaire

- Article 1 : Identité de l'assureur porteur de l'offre promotionnelle..... page 2
- Article 2 : Objet de l'Offre page 2
- Article 3 : Dates de l'Offre page 2
- Article 4 : Conditions de l'Offre..... page 3

Article 1 : Identité de l'assureur porteur de l'offre promotionnelle

L'offre promotionnelle épargne est portée par la Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans VIE, SAF BTP VIE, Société Anonyme au capital de 126 610 000 euros, régie par le code des Assurances, dont le siège social se situe au 7 rue du Regard 75006 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 332 060 854, qui est un organisme du groupe PRO BTP.

La Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans VIE, SAF BTP VIE ci-après dénommée « l'Assureur »,

Organise une offre promotionnelle (ci-après l' "Offre") selon les modalités exposées dans les présentes conditions et modalités.

Article 2 : Objet de l'Offre

L'Offre promotionnelle est composée de deux avantages indépendants :

- d'une part, une prime de 80 € sera versée par la SAF BTP VIE pour tout nouvel adhérent au contrat **Multisupport CONFIANCE®**, dans le cadre d'une demande d'adhésion reçue entre le 3 octobre 2022 et le 15 novembre 2022, sous réserve d'un versement initial de 1 000 € au minimum et de la réception d'un dossier complet de demande d'adhésion. Cette Offre est réservée aux 3 000 premières adhésions.
- d'autre part, aucun frais sur versement ne sera appliqué aux versements libres (hors versements programmés) reçus entre le 3 octobre 2022 et le 15 novembre 2022, sur les contrats d'assurance vie **Multisupport CONFIANCE®**, **Livret CONFIANCE®**, **Plan Épargne Retraite BTP** et **Plan Retraite CONFIANCE®**. Les versements ultérieurs seront soumis aux frais en vigueur prévus par la notice d'information du contrat, soit au maximum 1 % pour les versements effectués en 2022.

Article 3 : Dates de l'Offre

L'offre promotionnelle est applicable aux demandes d'adhésion complètes reçues du 3 octobre 2022 à 00h01 au 15 novembre 2022 à 23h59.

Article 4 : Conditions de l'Offre

Prime de 80 € versée par la SAF BTP VIE pour tout nouvel adhérent au contrat Multisupport Confiance® : Offre valable pour toute première demande d'adhésion accompagnée d'un dossier complet et reçu sur la période telle que définie à l'article 3 du présent règlement, et sous réserve d'un versement initial de 1000 € minimum. Cette offre est réservée aux 3 000 premières adhésions.

Si un adhérent bénéficie déjà un contrat **Multisupport CONFIANCER** et qu'il souhaite ouvrir un autre contrat **Multisupport CONFIANCER**, il ne pourra pas bénéficier de cette prime de 80 €.

La prime sera versée en fin d'année 2022 sur un support d'investissement du contrat **Multisupport CONFIANCER** choisi par la SAF BTP VIE, à la condition que l'adhésion soit encore ouverte à cette date.

Les bénéficiaires de cette prime seront avertis de son versement par email au plus tard le 31 janvier 2023.

Pas de frais sur versement appliqué aux versements libres (hors versements programmés) reçus entre le 3 octobre 2022 et le 15 novembre 2022 : uniquement sur les contrats d'assurance vie **Multisupport CONFIANCER**, **Livret CONFIANCER**, **Plan Épargne Retraite BTP** et **Plan Retraite CONFIANCER**.

Les versements qui interviendront postérieurement à la période promotionnelle seront soumis aux frais en vigueur prévus par la notice d'information du contrat, soit au maximum 1 % pour les versements effectués en 2022.

L'application des frais sur versement nuls aux versements libres (hors versements programmés) est immédiate. Les bénéficiaires de ces frais sur versement nuls seront notifiés par courrier, confirmant le versement sur leur contrat d'assurance-vie.

La marque CONFIANCER a fait l'objet d'un dépôt et d'un enregistrement régulier auprès de l'INPI.

Contrats d'assurance collective à adhésion facultative souscrits auprès de la SAF BTP VIE.

SAF BTP VIE Société d'assurances familiales des salariés et artisans VIE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 126 610 000 € entièrement versé, régie par le code des Assurances. Siège social : 7 rue du Regard, 75006 PARIS - SIREN 332 060 854 - RCS PARIS

La SAF BTP VIE est un organisme du groupe PRO BTP, groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, au service du Bâtiment et des Travaux publics.

ASSOCIATION DE PROTECTION SOCIALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (PRO BTP) Régie par la loi du 1er juillet 1901 Siège social : 7 rue du Regard, 75006 PARIS - SIREN 394 164 966